Wattrelos
Une Ville
au cœur qui bat

2621

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

D.G.A.
Animations et Culture
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de la venue du bus « France Service »

ARRETE

Article 1er - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit le vendredi 16 octobre 2026 de 8 heures à 17 heures sur les 8 premières places du parking face à mairie annexe de Beaulieu, rue Leon Blum.

Article 2 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit le vendredi 18 décembre 2026 de 8 heures à 14 heures sur le parking de l'esplanade René Coty à l'emplacement du marché hebdomadaire.

Article 3 - Cette disposition sera rappelée par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 5 - La circulation des véhicules de l'organisation de l'événement, de secours, de police, de mise en fourrière sera autorisée pendant toute la durée de cet arrêté.

Article 6 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 25 septembre 2026

Christophe RICCI

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de Wattrelos
Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction générale des Services.